

Saison Apicole 2021 - Contrat d'engagement



Entre l'adhérent (nom, prénom) :

Numéro d'adhérent ODAMAP :

Obligatoire

--	--	--	--	--	--	--

Téléphone :

Email :

AMAP émettrice Deux 1^{ères} lettres du nom S é q u e n c e

Et le producteur :

« Le Rucher des 3 Ours »

Rémy DERAMECOURT

124 route de Limargue - 74380 BONNE

Tél : 06.88.02.02.32

Adresse mail : lerucherdes3ours@gmail.com

Lieu de distribution :

Annemasse, 36 rue du Château Rouge

Vallée Verte (covoiturage adhérents)

Présentation

Le parrainage de ruches proposé dans ce contrat, vous permet de vous engager sur une année pour le développement des abeilles et la production de miel, de manière respectueuse de l'environnement, des abeilles et conforme à la Charte des AMAP.

Le montant du parrainage comprend :

- le salaire lié au temps passé à l'élevage et à la récolte du miel,
- une part liée à la ruche proprement dit (la boîte en bois + les cadres),
- la cire nécessaire au renouvellement,
- le sucre quand nécessaire au nourrissage (printemps et automne),
- le traitement contre le varroa,
- une part liée au matériel d'extraction et de stockage du miel,
- l'emballage et le conditionnement.

La production des miels et produits de la ruche sont fonction des conditions climatiques qui influent sur la densité et la longueur des périodes de floraison des plantes. Les variations de températures modifient également le travail des abeilles. En conséquence, **l'apiculteur ne peut garantir à l'avance les quantités de miel produites par les ruches.** Les quantités annoncées sont une moyenne des années précédentes.

- ce contrat comprend 2 pages -

Engagement pour 4 distributions annuelles au local OdAmap au 36 rue de Château Rouge 74100 Annemasse

Fait à le

en 1 exemplaire

Signature de l'adhérent

Signature du producteur

Veillez nous adresser votre contrat et règlement :

- soit par courrier, au producteur Rémy DERAMECOURT - 124 route de Limargue - 74380 BONNE,
- soit en le déposant dans la boîte prévue à cet effet, au local de distribution d'OdAmap – 36 rue de Château Rouge, Annemasse.

Nom : Numéro d'adhérent ODAMAP :

Parrainage Ruches

Une première récolte a lieu début juin pour le miel de Fleurs de Printemps, la deuxième en aout pour le miel de Fleurs d'Été. Ces miels ont été récoltés à la température de la ruche, sans chauffé.

	Prix en €	Quantité	Total
1 ruche	160 €		€
½ de ruche	80 €		€
¼ de ruche	40 €		€
Miel en rayon 9x9cm (400-500g)	10 €		€
Total (A) en €			€

Ces produits seront proposés en pots de verre de 500 g.

Pensez à rapporter les pots, capsules et cartons de conditionnements à la distribution suivante.

Pour information, une ruche produit 10kg de miel par an en moyenne. Selon les conditions climatiques, cette quantité peut varier. Le producteur ne peut donc pas garantir ce volume mais s'engage à livrer la production entière des ruches parrainées par les adhérents d'ODAMAP.

Produits Transformés

	Prix en €	Quantité par livraison				Total
		Printemps 16 mars 2021	Été 29 juin 2021	Automne 21 septembre 2021	Hiver 14 décembre 2021	
Pain d'épices - 500g	10 €					€
Bougie surprise	4 €					€
Bonbons – 250g	4 €					€
Total (B) en €						€

NOUVEAU ! Créez un porte-monnaie « Monn€Miel »

Besoin de produits supplémentaires en cours d'année ? Selon la production, des commandes pourront être faites en cours d'année. Les réservations sont à faire directement auprès de Rémy, lors d'une distribution précédente ou avant la distribution, par mail ou par téléphone.

Ouverture d'un **Monn€Miel** avec dépôt préalable de € - minimum 10€, rechargeable en cours d'année

Découverte des abeilles – sessions théoriques et pratiques

Je suis intéressé et je souhaite être informé des sessions de découverte et de sensibilisation à l'apiculture qui seront dispensées, au cours de l'année, par le producteur, à l'aide du rucher pédagogique installé au local d'Odmap. Les cours commenceront au printemps pour suivre en parallèle le développement de la colonie.

CONTRAT - Récapitulatif

Ruche(s), total A	Produits Transformés, total B	Monn€Miel	Total
+	+	=	€

Paiement par chèque(s) à l'ordre de Rémy DERAMECOURT

soit 1 chèque (encaissé en mars) ou 2 chèques (encaissés en mars et septembre)